Assurances collectives

En tant qu'employeur, le CISSS des Laurentides offre un régime privé d'assurances collectives à ses employés.

En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, toute personne admissible à un régime privé d'assurances collectives DOIT OBLIGATOIREMENT y adhérer et couvrir son conjoint et ses enfants¹ s'ils ne sont pas déjà couverts par un tel régime.

DÉFINITION DE CONJOINT ET ENFANTS

- Conjoint : Deux (2) personnes (de sexe opposé ou de même sexe) mariées ou unies civilement OU faisant vie commune depuis au moins 12 mois OU faisant vie commune et ayant un enfant ensemble.
- Enfant : Personne de moins de 18 ans OU de 18 à 25 aux études à temps plein (secondaire, cégep, université), sans conjoint et domiciliée chez ses parents

PROTECTIONS OFFERTES

Individuelle : l'adhérent est assuré seulement pour lui-même.

Couple : l'adhérent est assuré pour lui-même et son conjoint.

Familiale: l'adhérent est assuré pour lui-même, son conjoint et ses personnes à charge.

Monoparentale : l'adhérent est assuré pour lui-même et ses personnes à charge (personne sans conjoint).

PRIVILÈGE D'EXEMPTION

La personne qui démontre qu'elle est couverte par un autre régime privé d'assurances collectives peut bénéficier du privilège d'exemption. Exemple de situations permettant l'exemption : la personne est couverte par le régime de son conjoint, de ses parents, d'un autre employeur ou d'un ordre professionnel.

Pour bénéficier de l'exemption, la personne doit :

- Compléter le formulaire d'adhésion à l'assurance et v cocher la case « Exemption ».
- Faire parvenir le formulaire d'adhésion ainsi que la preuve démontrant sa couverture par un autre régime privé au responsable des assurances collectives du CISSS des Laurentides.

Preuve d'exemption acceptée :

- Photocopie de la carte d'assurance
- Photocopie du certificat d'assurance
- Lettre de confirmation de l'employeur ou de l'assureur

Votre preuve doit démontrer que vous détenez l'équivalent de la couverture d'assurance (régime médicament, complémentaire ou soins dentaires). Inscrivez votre nom, prénom, numéro de matricule et signez sur la preuve d'exemption.

COUVERTURE D'ASSURANCE PAR UN RÉGIME COLLECTIF ET ANNULATION DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Il est de la responsabilité de l'assuré d'annuler sa participation au régime public d'assurance médicaments (RAMQ) à compter de la date du début de sa couverture par le régime privé d'assurances collectives du CISSS des Laurentides.

- Par téléphone (sans frais): 1800 561-9749
- En ligne: http://www.ramq.gouv.qc.ca (Citoyens / Services en ligne et formulaires / Assurance médicaments / Inscription et désinscription)

RESPONSABLES DES ASSURANCES COLLECTIVES DU CISSS DES LAURENTIDES

Veuillez noter que les demandes de modifications à votre assurance collective doivent être envoyées par courriel (remays.asscollective.cissslau@ssss.gouv.qc.ca) à la personne responsable de votre établissement. Pour toutes demandes d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous aider.

| Accréditations syndicales | Représentante RH |
|---|---------------------------|
| FIQ et SNS | 450 432-2777, poste 70020 |
| CSN paratechnique CSN bureau (# 000000 à 031999) Médecins résidents | 450 436-8622, poste 70013 |
| APTS et APES CSN bureau (sauf # 000000 à 031999) | 819 324-4000, poste 33023 |

DOCUMENTS D'ASSURANCES

| APTS (catégorie 4) – SSQ Groupe financier | Pour faire une réclamation |
|--|--|
| Texte à inscrire | Nom du fichier à insérer |
| Guide complet APTS | APTS Guide Complet SSQ.pdf |
| Votre régime "En un coup d'œil" 2019 (tarifs) | APTS En un coup d'œil SSQ.pdf |
| Formulaire d'adhésion ou de modification | APTS_Formulaire adhésion-changement_SSQ.pdf |
| Formulaire des habitudes tabagiques | SSQ Habitudes tabagiques.pdf |
| Formulaire de changement de bénéficiaire | SSQ Formulaire changement de bénéficiaire.pdf |
| Formulaire de renonciation à l'assurance salaire longue durée | SSQ Renonciation ass salaire.pdf |
| Formulaire de renonciation à l'assurance vie | SSQ Renonciation ass vie.pdf |
| CSN (catégories 2 et 3) – SSQ Groupe financier | Pour faire une réclamation |
| Texte à inscrire | Nom du fichier à insérer |
| Guide complet CSN | CSN Guide Complet SSQ.pdf |
| Votre régime "En un coup d'œil" 2018 (tarifs) | CSN En un coup d'œil SSQ.pdf |
| Formulaire d'adhésion ou de modification | CSN Formulaire adhésion-changement SSQ.pdf |
| Formulaire des habitudes tabagiques | SSQ Habitudes tabagiques.pdf |
| Formulaire de changement de bénéficiaire | SSQ_Formulaire changement de bénéficiaire.pdf |
| Formulaire de renonciation à l'assurance salaire longue durée | SSQ Renonciation ass salaire.pdf |
| Formulaire de renonciation à l'assurance vie | SSQ Renonciation ass vie.pdf |
| APES (Pharmaciens(nes)) – SSQ Groupe financier | Pour faire une réclamation |
| Texte à inscrire | Nom du fichier à insérer |
| Guide complet APES | APES Guide complet SSQ.pdf |
| Tarification 2018 | APES Tarification 2018 SSQ.pdf |
| Formulaire d'adhésion ou de modification | APES Demande d'adhésion-changement SSQ.pdf |
| Formulaire des habitudes tabagiques | SSQ Habitudes tabagiques.pdf |
| Formulaire de changement de bénéficiaire | SSQ Formulaire changement de bénéficiaire.pdf |
| Formulaire de renonciation à l'assurance salaire longue durée | SSQ_Renonciation ass salaire.pdf |
| Formulaire de renonciation à l'assurance vie | SSQ Renonciation ass vie.pdf |
| FIQ (catégorie 1) – La Capitale | Pour faire une réclamation |
| Texte à inscrire | Nom du fichier à insérer |
| Tarification 2020 | FIQ Tarification 2020 La Capitale.pdf |
| Sommaire des protections | Sommaire des protections_cat.1 (FIQ)_2019.pdf |
| Formulaire d'adhésion ou de modification | FIQ Formulaire d'adhésion-changement La Capitale.pdf |
| Demande de prestation (Médicaments et soins) | La Capitale Demande de prestation Médicaments et soins.pdf |
| Demande pour soins dentaires | La Capitale_Demande pour soins dentaires.pdf |
| Désignation du bénéficiaire | La Capitale Désignation du bénéficiaire.pdf |
| Formulaire d'assurabilité | La Capitale Rapport d'assurabilité.pdf |
| | |
| SNS (syndicable non syndiqué) – Desjardins Sécurité financière | Pour faire une réclamation |
| Texte à inscrire | Nom du fichier à insérer |
| Guide complet SNS | SNS Guide complet Desjardins.pdf |
| Tarification 2021 | SNS Tarification 2021 Desjardins.pdf |
| Formulaire d'adhésion ou de modification | SNS Formulaire d'adhésion-changement Desjardins.pdf |
| Formulaire des habitudes tabagiques | <u>Desjardins Habitudes tabaqiques.pdf</u> |
| Formulaire de changement de bénéficiaire | Desjardins_Changement bénéficiaire.pdf |
| Formulaire d'assurabilité – Médicaments et assurance vie | Desjardins Rapport d'assurabilité Médicaments et Assurance vie.pdf |
| Formulaire d'assurabilité – Soins dentaires | Desjardins Rapport d'assurabilité Soins dentaires |
| | |

QUESTIONS FRÉQUENTES

Qu'est-ce que le régime provincial d'assurances médicaments?

Le Régime provincial d'assurance médicaments s'adresse à toute personne qui ne peut bénéficier d'un régime d'assurance collective. Ainsi, cette loi oblige tout employé à participer au régime collectif de base d'assurance pour les médicaments. Si vous êtes actuellement assuré avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), vous devez vous désister dès votre admissibilité chez votre employeur.

- Par téléphone (sans frais) : 1 800 561-9749
- En ligne: http://www.ramq.gouv.qc.ca (Citoyens / Services en ligne et formulaires / Assurance médicaments / Inscription et désinscription)

Que dois-je faire une fois ma demande envoyée?

L'agente administrative responsable de votre dossier fera les demandes d'adhésion et de modifications chez l'assureur. Par la suite, dans les semaines suivant la demande, l'assureur fera parvenir (par la poste) à l'employé une carte d'assurance et/ou une attestation des protections détenues.

Puis-je être exempté du régime d'assurance collective?

Oui, il est possible d'être exempté du régime d'assurance collective. Si la personne démontre qu'elle est couverte par un autre régime privé d'assurances collectives, elle peut bénéficier du privilège d'exemption (voir section *Privilège d'exemption* ci-haut).

À quelle date vais-je être couvert par mes assurances collectives à la suite de mon embauche?

Le délai d'admissibilité aux protections d'assurances collectives dépend du statut d'emploi accordé lors de votre embauche. Veuillez communiquer avec le représentant de votre dossier pour plus de précisions.

Je viens tout juste de me séparer. Dois-je informer la Direction des ressources humaines de mon changement de statut matrimonial?

Oui, vous avez tout intérêt à nous informer dès qu'un événement de vie survient afin que nous puissions faire les modifications à votre dossier et ainsi ajuster votre plan d'assurance et le montant de vos prélèvements.

Je souhaite faire une modification à ma protection d'assurances. Comment dois-je procéder?

Pour faire une modification à vos assurances collectives, vous pouvez communiquer avec la représentante dédiée à votre catégorie d'emploi pour obtenir des informations ou nous faire parvenir votre demande de modification par courriel à l'adresse remavs.asscollective.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.

Informations obligatoires à inscrire dans **Iobjet de votre courriel:

☑ Votre numéro d'employé à <u>6 chiffres</u> et <u>votre nom</u> (sans aucune autre mention devant le numéro)

☑ Le motif de votre demande

Qu'arrive-t-il si je cumule des arrérages dans mon régime d'assurance collective?

Les arrérages sont les primes accumulées et non payées par un employé (durant une absence sans solde par exemple). Les sommes cumulées en arrérages sont récupérées sur la première paie du retour de l'employé.

Afin d'éviter l'accumulation d'arrérages, lorsque vous prévoyez vous prévaloir d'une absence sans solde, **ne tardez pas** à nous faire parvenir le formulaire d'adhésion au débit préautorisé par courriel à l'adresse : <u>remavs.asscollective.cissslau@ssss.gouv.qc.ca</u>

Informations obligatoires à inscrire dans <u>l'objet de votre courriel</u> :

 $\ensuremath{\underline{\omega}}$ Votre numéro d'employé à <u>6 chiffres</u> et <u>votre nom</u> (sans aucune autre mention devant le numéro) $\ensuremath{\underline{\omega}}$ Le motif de votre demande

Je veux faire une réclamation pour un remboursement. Que dois-je faire?

Pour toutes demandes de remboursement de frais encourus, vous devez contacter votre assureur. Il vous est également possible de faire des réclamations en ligne en consultant la section réservée à votre syndicat.

Je prends ma retraite prochainement. Puis-je maintenir ma participation aux assurances collectives?

Lorsque vous ferez votre demande de rente de retraite, le service Guichet d'accès, rémunération et avantages sociaux informera votre assureur de la fin prochaine de votre lien d'emploi. Votre assureur communiquera alors avec vous pour vous offrir un plan d'assurance. Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec votre assureur :

SSO

1 877 651-8080 ou www.ssq.ca

Desjardins sécurité financière

1 800 463-7843 ou <u>www.desjardinsassurancevie.com</u>

La Capitale

1 800 463-4856 ou www.lacapitale.com/fr/particuliers/assurances/assurance-collective